



Saisons de pêche

Lac Clear et lac Audy du 15 mai au 31 mars

Tous les autres plans d'eau du 15 mai au 30 septembre

Limites de prises

Lac Clear

Espèces	Maximum limites quotidiennes de prises et de possession
Grand brochet (dont un seul d'une longueur totale de plus de 76 cm) .	3
Touladi	1
Doré jaune.....	2
Corégone.....	5
Perchaude.....	5
Limite quotidienne combinée	5

Lac Audy

Du 15 mai au 15 juin, il est interdit de pêcher à l'intérieur des 25 premiers mètres en aval du barrage du lac Audy.

Espèces	Maximum limites quotidiennes de prises et de possession
Grand brochet (dont un seul d'une longueur totale de plus de 76 cm) .	3
Perchaude.....	5
Limite quotidienne combinée	5

LacMoon

Espèces	Maximum limites quotidiennes de prises et de possession
Northern Pike (Only 1 over 76 cm in overall length)	3

Lac Whirlpool, Lac Grayling et tous les autres lacs

Espèces	Maximum limites quotidiennes de prises et de possession
Grand brochet (dont un seul d'une longueur totale de plus de 76 cm) .	3
Perchaude.....	5
Limite quotidienne combinée	5

Note: Cette brochure ne contient pas tous les renseignements contenus dans le Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux. Vous pouvez obtenir plus de renseignements des spécialistes en gestion des ressources, au Centre d'accueil, ou au site web www.lois-laws.justice.gc.ca.

Sommaire du Règlement sur la pêche

Sujets importants abordés dans cette brochure :

- Hameçons sans ardil lon
- Articles de pêche sans plomb
- Permis de pêche requis au parc national du Mont-Riding (PNMR) – Les permis de pêche provinciaux ne sont pas valides dans les eaux des parcs nationaux.

*Also available in English
Imprimé en juillet 2010*



Protection de nos lacs et de la faune

Restrictions en matière d'émission pour les bateaux – Moteurs électriques seulement, les moteurs à quatre temps et les moteurs à deux temps à injection directe sont permis sur le lac Clear, le lac Audy et le lac Moon. Les moteurs sont interdits sur tous les autres lacs du PNMR. Les motomarines sont interdites dans le PNMR.

Empêchez l'entrée d'espèces envahissantes! – Avant de naviguer dans le PNMR, veuillez nettoyer votre bateau et votre remorque pour enlever la terre, la végétation et les débris, et vider l'eau contenue dans votre bateau qui provient d'autres lacs.

Installations de mise à l'eau des bateaux – Sur le lac Clear, les bateaux peuvent être mis à l'eau à l'anse Boat, à Frith Beach, à l'extrémité est du lac près du terrain de golf, et à l'emplacement de pique-nique Spruces. Une autre installation de mise à l'eau désignée se trouve au lac Audy.

Pêche sur la glace – La pêche sur glace est permise sur le lac Clear et sur le lac Audy seulement.

- Sur le lac Clear, les cabanes peuvent être laissées sur place durant la nuit. Les autoneiges utilisées pour déplacer les cabanes doivent charger et décharger à l'anse Boat, à Frith Beach, à Spruces, ou aux aires de mise à l'eau du terrain de golf.
- Sur le lac Audy, les cabanes sont permises, mais doivent être enlevées chaque nuit. Les autoneiges sont interdites.

Appât – Il est permis d'utiliser des vers de terre et des sangsues comme appât.

- Il est interdit d'utiliser des œufs de poisson, des poissons morts ou des poissons vivants (y compris les ménés) comme appât.
- Il est interdit de jeter les appâts en trop à l'intérieur du parc.

Nettoyer le poisson – Ne créez pas de problèmes à la faune!

- Nettoyez toujours votre prise loin des aires de campings, des emplacements de pique-nique, des quais et autres installations. Utilisez les aires réservées pour nettoyer et jeter le poisson, le cas échéant.
- Dans l'arrière-pays, où les poubelles à l'épreuve des ours sont inaccessibles, percez la vessie gazeuse (pour vider les entrailles) et jetez le tout dans l'eau profonde.

Respecter nos voisins – Au lac Clear, le rivage appartenant à la Première nation Ojibway Keeseekoowenin (approximativement du Camp Wannakumbac jusqu'à l'emplacement de pique-nique Aspen) est une propriété privée. Le passage est interdit.

Sécurité

Toutes les motomarines doivent être conformes au *Règlement sur les petits bâtiments* sous la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Elles doivent

transporter l'équipement de sécurité nécessaire et respecter toute restriction additionnelle et indication de la direction telle qu'affichée.

- En tout temps, vous devez posséder une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance ou une preuve équivalente de compétence lorsque vous naviguez.
- Les hauts-fonds sont indiqués au lac Clear– Soyez vigilant lorsque vous naviguez près des indicateurs de haut-fond.
- Veuillez respecter les consignes des zones de sillage interdit.

Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada Lorsque vous pêchez à la ligne, il est interdit :

- de continuer de pêcher lorsque vous avez atteint la limite de prise quotidienne combinée;
- de pêcher pendant la période commençant deux heures après le coucher du soleil et finissant une heure avant le lever du soleil;
- de pêcher en utilisant toute autre méthode que la pêche à la ligne (aucun fusil lance-harpon et interdiction de casaquer);
- de pêcher à l'aide des articles suivants ou de les avoir en sa possession à 100 mètres des cours d'eau des parcs :
 - Articles de pêche en plomb (lests, turlottes, leurres ou mouches)
 - Leurres équipés de plus de deux hameçons multiples
 - Ligne de pêche pouvant capturer plus d'un poisson à la fois
- de pêcher avec plus d'une ligne à la fois;
- de laisser la ligne de pêche sans surveillance;
- d'avoir en sa possession des hameçons dont les arpillons n'ont pas été enlevés ou été écrasés à la pince;
- de laisser les prises s'abîmer;
- de vendre, d'échanger ou de troquer des poissons que vous avez capturés;
- de pêcher dans les cours d'eau fermés (lacs South et Channel)
- d'altérer, d'obstruer ou de rediriger le passage des poissons sur tous les cours d'eau des parcs;
- de déposer des poissons vivants ou des œufs de poissons dans les eaux d'un parc ou de les transférer d'un endroit à l'autre à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parc.

Permis de pêche au PNMR

9,80 \$ par jour

34,30 \$ par année

Les pêcheurs doivent posséder un permis de pêche valide du PNMR pour pêcher dans les eaux du parc. Note : les personnes âgées de moins de 16 ans doivent être accompagnées d'un détenteur de permis âgé d'au moins 16 ans pour pêcher dans le parc national. Toutefois, le nombre de poissons pêchés est calculé dans la limite quotidienne combinée du détenteur de permis. Ces personnes peuvent également acheter leur propre permis pour ainsi être en mesure de pêcher le nombre de poissons maximum par permis.